



# Comprendre les risques dans le milieu du travail inhérents à la production d'huile de palme

## Qu'est-ce que le travail forcé?

L'OIT définit le travail forcé comme « tout travail ou service soutiré d'une personne sous la menace d'une sanction et pour lequel ladite personne n'a pas offert ses services de son plein gré ». <sup>1</sup> Cela signifie qu'une personne se trouve en situation de travail forcé lorsqu'elle occupe un emploi contre sa volonté, ou bien sans consentement éclairé, et qu'elle ne peut pas quitter cet emploi sans s'exposer à des sanctions ou à des menaces de sanctions quelle qu'en soit la nature. Dans le cas présent, une sanction peut prendre la forme d'une contrainte physique ou d'un châtement corporel, ou d'autres formes d'abus tels que des menaces de déportation, la confiscation de passeports, ou le défaut de paiement de salaires qui lient de manière effective un travailleur à son employeur.

## Qu'est-ce que la traite des êtres humains?

La traite des êtres humains peut conduire au travail forcé. On parle de traite des êtres humains lorsqu'une personne se déplace, souvent par delà des frontières internationales mais également et de plus en plus souvent à l'intérieur des frontières d'un même pays, sous une menace, par voie de tromperie ou abus de vulnérabilité, dans le but de l'exploiter. Les Protocoles de Palerme des Nations Unies (2 000), qui donnent une définition de la traite des êtres humains acceptée par la communauté internationale, stipulent que ces abus comportent trois éléments clé : actions, moyens et but. <sup>2</sup>

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Actions:</b> | Elles comprennent le recrutement, transport, recel, et la réception d'une personne (une femme, un homme, ou un enfant).    |
| <b>Moyens:</b>  | Cela comprend l'usage ou la menace d'utiliser la force, la tromperie, ou l'abus de vulnérabilité et de pouvoir.            |
| <b>But:</b>     | Cela comprend l'exploitation, dont le travail forcé, la servitude, l'esclavage, et les pratiques similaires à l'esclavage. |

Lorsqu'un être humain fait l'objet d'un trafic en vue d'un travail forcé, on a affaire à de l'esclavage moderne.

## L'étendue mondiale du problème

Selon l'OIT, il y a actuellement un minimum de 20,9 millions de personnes en situation de travail forcé dans le monde. <sup>3</sup> Ce chiffre comprend 11,7 millions de travailleurs forcés en Asie, la région la plus touchée par ces abus. Des recherches à l'échelle mondiale ont révélé que l'agriculture, la sylviculture et l'abattage, et la transformation alimentaires sont les secteurs clé vulnérables à la traite des êtres humains et au travail forcé. Les profits illégaux générés par les travailleurs forcés sont estimés par l'OIT à approximativement 32 milliards d'USD chaque année. Par ailleurs, on estime que la coercition

1. ILO Forced Labor Convention, 1930 (No. 29). See: ILO, Combating Forced Labor: A Handbook for Employers and Business, 2008.

2. UNGIFT, Human Trafficking and Business: Good Practices to Prevent and Combat Human Trafficking, 2010.

3. ILO, Global Estimate of Forced Labor: Results and Methodology, 2012.

4. ILO, The Cost of Coercion: Global Report under the follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work, 2009.



Pour un travail équitable,  
partout dans le monde.

Le siège social de Verité se  
trouve au:

44 Belchertown Road  
Amherst, MA 01002 USA

Tél : +011.413.253.9227

Email: [verite@verite.org](mailto:verite@verite.org)

Verité Southeast Asia:

Unit 304 CRM Building

Quezon City 1102 Philippines

Tél : +011.632.426.0230

coûte aux travailleurs près de 21 milliards d'USD par an en salaires perdus, déductions illégales et/ou frais excessifs.<sup>4</sup> Selon certaines sources, cela fait de la traite des êtres humains la troisième entreprise criminelle la plus fructueuse au monde derrière le commerce illégal d'armes et de drogues.



## Exploitation des travailleurs et huile de palme

Au cours de ces dernières années, on a attribué à la production de palmiers des conditions de travail relevant de l'exploitation. Ces conditions peuvent être les suivantes : temps de travail excessif, conditions sanitaires et de sécurité dangereuses, travail des enfants, travail forcé, et la traite de travailleurs migrants. L'immigration irrégulière vers certains pays producteurs d'huile de palme, ainsi que le recrutement de travailleurs migrants effectué de façon immorale ou trompeuse sont désormais monnaie courante et ne font qu'aggraver la vulnérabilité des travailleurs migrants. De plus, l'isolation géographique des plantations de palmiers rend les travailleurs encore plus vulnérables. La liste suivante comprend des signes communs associés au travail forcé et à la traite d'êtres humains.

## Comment identifier le travail forcé et la traite d'êtres humains en pratique: les signes courants d'une coercition

- Détention physique sur le lieu de travail
- Tromperie ou fausses promesses faites par un employeur ou une agence de recrutement au sujet des termes ou conditions de l'emploi
- Violence physique ou sexuelle à l'encontre du travailleur
- Menaces de déportation ou de dénonciation aux autorités envers les immigrants en situation irrégulière
- Restriction de la liberté de mouvement
- Prélèvement de cautions ou de dépôts de garantie dans le but d'astreindre les travailleurs à l'emploi
- Frais de recrutement excessifs imposés aux travailleurs
- Retenue ou défaut de paiement de salaires
- Rétention de papiers d'identité et autres effets personnels de valeur
- Prélèvement de sanctions financières
- Endettement du travailleur créé par la falsification de comptes en banque, ou par des taux d'intérêt de prêts excessifs
- Privation de nourriture, logement, et autres besoins essentiels
- Substitution de contrat

## Comprendre les risques que cela présente pour les affaires: les bons arguments pour provoquer une mobilisation

Les abus dont sont victimes les travailleurs migrants faisant l'objet de trafic, c'est à dire une escroquerie de la part de courtiers en main-d'œuvre malhonnêtes, endettement provoqué et pratiques coercitives sur le lieu de travail, présentent une multitude de risques pour le commerce mondial. Ces risques se présentent sous des formes diverses, et peuvent apparaître dans toutes sortes d'endroits et à tous les niveaux:

- Au sein même des locaux d'une entreprise ;
- Dans les chaînes logistiques de par le monde ;
- Dans les eaux troubles de la sous-traitance à outrance et des systèmes d'externalisation ;
- A la « base » de la chaîne de valeur, au niveau des matières premières ; ou
- A travers les actes trompeurs de partenaires commerciaux ou de prestataires de services tiers tels que des courtiers en main-d'œuvre, services de sécurité ou sociétés de nettoyage.



Pour un travail équitable,  
partout dans le monde.

Le siège social de Verité se  
trouve au:

44 Belchertown Road  
Amherst, MA 01002 USA

Tél : +011.413.253.9227

Email: [verite@verite.org](mailto:verite@verite.org)

Verité Southeast Asia:  
Unit 304 CRM Building  
Quezon City 1102 Philippines  
Tél : +011.632.426.0230

Les risques peuvent être directs ou indirects, et peuvent apparaître sous des formes qu'une entreprise ou marque ne connaît pas forcément. Afin d'éclaircir ce problème complexe, voici un tableau qui indique les différents types de risques présentant une menace pour les affaires. Lorsqu'on les rassemble, on obtient un argument solide pour une mobilisation efficace contre le travail forcé.



## Etude de cas

### Eric, qui vient des Philippines : est devenu la victime de la traite, a été envoyé vers des plantations de palmiers à Sabah

Eric, 23 ans, était un travailleur agricole philippin ayant décidé d'être employé comme travailleur étranger en Malaisie. Le recruteur d'Eric lui a offert un emploi dans une plantation payant 444 USD par mois, repas et logement compris, avec possibilité de faire des heures supplémentaires. On lui a dit que son visa de travail lui serait attribué une fois arrivé sur le lieu de travail. A son arrivée, on lui a pris son passeport. On l'a logé dans une chambre avec entre 9 et 12 autres travailleurs et on lui a fait payer 10 USD par semaine pour la nourriture, ce qui représentait presque deux jours de travail. Les travailleurs devaient ramasser un quota de 150 paniers de fruits par jour. S'ils n'atteignaient pas ce quota, ils devaient continuer de travailler, rater leur bus et marcher pendant une heure et demie dans l'obscurité à travers de denses fourrés pour rejoindre leur logement. Ils manquaient de nourriture et d'eau. Eric devait s'acheter de la nourriture en conserve à crédit, et faire bouillir de l'eau de pluie pour boire et faire à cuisine. Eric n'a jamais reçu son visa de travail. Il n'a jamais été payé à la première plantation et pris la route deux semaines plus tard pour une autre plantation où les conditions de vie étaient encore pires. Voyant que les conditions de travail ne s'amélioraient pas à la seconde plantation, un groupe de travailleurs protesta. En réponse à cela, l'entrepreneur a fait arrêter les travailleurs pour visa de travail irrégulier. Eric a été emmené dans un centre de détention pour déportés, où il a passé presque 10 mois. Au total, Eric a perdu 2 859 USD et n'a reçu aucun paiement durant son séjour. Il n'a pas été en mesure de rembourser le prêt auquel il avait souscrit pour payer les frais du recruteur.

## Les différentes formes de risque associées au travail forcé et à la traite des êtres humains

### Risques juridiques

Le travail forcé et la traite des êtres humains sont considérés comme des crimes dans la plupart des pays du monde. Les sociétés dont on découvre qu'elles sont impliquées dans de telles activités ou qu'elles en sont complices s'exposent à des poursuites pouvant entraîner des sanctions civiles ou criminelles, telles que des amendes, indemnisation de victimes, et incarcération. De plus, le travail forcé et la traite des êtres humains sont considérés comme des violations de la législation internationale en matière de Droits de l'Homme.

### Menace pour le prestige de la marque et la réputation de la société

Des allégations de travail forcé et de traite d'êtres humains peuvent sérieusement porter atteinte au prestige d'une marque et à la réputation d'une entreprise, en particulier celles produisant des biens de consommation courante. Il est difficile de pallier la « contamination » d'une marque, et de telles allégations peuvent porter atteinte à la fois aux partenariats commerciaux existants et aux partenariats futurs. Cela peut entraîner une perte de contrat et/ou d'opportunités commerciales à venir.

### Risques liés au commerce

Dans certains pays, la réglementation commerciale interdit formellement l'importation de marchandises ayant été produites par du travail forcé ou par des travailleurs ayant fait l'objet de trafic. Dans ces juridictions, toute allégation d'abus peut entraîner une saisie et une inspection par les autorités des marchandises importées, qui ne sont rendues que lorsqu'il a été prouvé qu'elles ne sont pas entachées.



Pour un travail équitable,  
partout dans le monde.

Le siège social de Verité se  
trouve au:

44 Belchertown Road  
Amherst, MA 01002 USA  
Tél : +011.413.253.9227  
Email: [verite@verite.org](mailto:verite@verite.org)

Verité Southeast Asia:  
Unit 304 CRM Building  
Quezon City 1102 Philippines  
Tél : +011.632.426.0230

## Risques pour les investissements et la finance

Toute allégation d'abus des droits de l'homme, de travail forcé et de traite d'êtres humains peut porter atteinte de manière significative aux relations avec des investisseurs, et entraîner une cession de la part d'investisseurs éthiques aussi bien que traditionnels. De telles allégations peuvent également mettre en péril l'accès à des fonds publics comme des prêts à l'exportation, puisque les autorités tendent de plus en plus à apporter leur soutien financier à des entreprises qui ont su prouver le caractère éthique de leur pratique commerciale.

## Ressources supplémentaires

ILO, Combating Forced Labor: A Handbook for Employers and Business, 2008.

UNGIFT, Human Trafficking and Business: Good Practices to Prevent and Combat Human Trafficking, 2010.

Verité, A Fair Hiring Framework for Responsible Business, 2011.

Verité, Fair Hiring Toolkit, 2011. ([www.verite.org/helpwanted/toolkit](http://www.verite.org/helpwanted/toolkit))

**VERITÉ** est un organisme international à but non lucratif dont les services incluent l'expertise-conseil, la formation et la recherche. Nous sommes un des leaders dans le domaine de la responsabilité sociale et du développement durable dans les chaînes d'approvisionnement depuis 1995. Chez Verité, notre approche holistique et centrée sur les affaires permet aux fournisseurs de répondre aux exigences de qualité des consommateurs tout en faisant prévaloir les objectifs commerciaux des entreprises.

Vous pouvez contacter Mme Daryll Delgado (Asie, Afrique) à l'adresse suivante : [ddelgado@verite.org](mailto:ddelgado@verite.org), ou M. Philip Hunter (Amériques, Europe) à [phunter@verite.org](mailto:phunter@verite.org), pour découvrir comment Verité peut aider votre société à promouvoir des pratiques de travail éthiques dans la production d'huile de palme.



*Verité gratefully acknowledges Humanity United for their generous support of this initiative*



Pour un travail équitable,  
partout dans le monde.

Le siège social de Verité se  
trouve au:

44 Belchertown Road  
Amherst, MA 01002 USA  
Tél : +011.413.253.9227  
Email: [verite@verite.org](mailto:verite@verite.org)

Verité Southeast Asia:  
Unit 304 CRM Building  
Quezon City 1102 Philippines  
Tél : +011.632.426.0230